

# COMMUNIQUÉ

Site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca>  
Courriel : [services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)  
INFO PROF : Québec (418) 528-7763  
Montréal, ailleurs au Québec 1 800 463-7763



## POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

**Assistance aux professionnels**  
Québec (418) 643-8210  
Montréal (514) 873-3480  
Ailleurs au Québec, en Ontario  
et au Nouveau-Brunswick 1 800 463-4776  
**Télécopieur**  
Québec (418) 646-9251  
Montréal (514) 873-5951

Sillery, le 19 septembre 2002

À l'attention des directeurs généraux et des responsables des services des aides techniques des établissements autorisés du programme d'appareils suppléant à une déficience physique

## Nouveau formulaire 3841 *Attestation du besoin d'une aide à la locomotion ou à la posture*

Vous trouverez ci-joint quelques exemplaires du nouveau formulaire 3841 intitulé *Attestation du besoin d'une aide à la locomotion ou à la posture*. Il précise les renseignements à fournir à la Régie de l'assurance maladie du Québec lors de la facturation d'une aide à la locomotion ou à la posture. Il est accompagné d'un [guide d'utilisation](#).

Ce formulaire, qui s'inscrit dans la démarche d'allègement des processus administratifs de la Régie concernant le Programme d'appareils suppléant à une déficience physique, est l'aboutissement d'un travail de concertation entre des représentants des centres de réadaptation en déficience physique et la Régie.

Par une introduction progressive de ce nouveau formulaire, nous voulons permettre aux intervenants de compléter les dossiers ouverts selon les modalités actuelles. Cependant, les **nouveaux dossiers** devraient être ouverts avec ce nouveau formulaire car, à compter du **31 mars 2003**, la Régie exigera que seul le formulaire 3841 soit utilisé lors de la facturation.

Comme ce formulaire et ce guide sont édités pour la première fois, ils peuvent comporter des ambiguïtés ou imprécisions; le cas échéant, nous apprécierions que vous nous fassiez part de vos commentaires afin d'apporter à ces outils les améliorations souhaitées avant la prochaine édition. Vous pouvez acheminer vos remarques et suggestions à madame Diane Biron à son adresse courriel par Lotus Notes. C'est pourquoi la Régie demande également que, durant cette période de rodage, la partie 2 du formulaire soit jointe à la demande de paiement afin de constater les ajustements à apporter au formulaire. Ainsi, vous devrez joindre à la demande de paiement :

1. La **COPIE DE LA RAMQ** de la partie 1 (page blanche : *Attestation du besoin d'une aide à la locomotion ou à la posture*);

2. **L'original** de la partie 2 (page bleue : *Évaluation fonctionnelle au regard d'une aide à la locomotion*);
3. **L'original** de la partie 3 (page jaune : *Justification d'un composant en considération spéciale d'une aide à la locomotion*) si cette partie est utilisée.

Durant cette période de rodage, veuillez conserver une **photocopie de la partie 2** dans le dossier de la personne assurée.

Vous pouvez commander le formulaire 3841 auprès de la Régie de la manière habituelle ou par Internet.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

p. j. Pour le responsable du SAT : exemplaires du formulaire 3841 et le [guide d'utilisation](#)  
Pour le directeur général : communiqué seulement